

ARRÊTÉ N° I/B- 2021-119

Fixant la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial
au titre de la promotion interne

Fabrice VERDIER, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et
concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 notamment son article 8 II, à
savoir que le décompte de la période de quatre ans prévue au quatrième alinéa de l'article 44
de la loi du 26 janvier 1984 susvisée est suspendu du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021 inclus soit
304 jours,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et
d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux
fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des
agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n° I/B-2021-52 portant ouverture de la promotion interne session 2021 pour l'accès au
cadre d'emplois des agents de maîtrise avec quotas,

Vu les arrêtés n° I/B-2020-33, n° I/B-2020-58, n° I/B-2020-193 fixant les listes d'aptitudes pour l'accès
au grade d'agent de maîtrise (sans quotas) au titre de la promotion interne 2020,

Vu l'arrêté n° I/B-2021-72 du Président du Centre de gestion en date du 17 juin 2021 fixant les
lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements
publics affiliés au Centre de gestion du Gard,

Considérant le maintien des agents non nommés sur la période d'inscription initiale,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la
promotion interne (avec quotas) avec effet au 1^{er} décembre 2021 est établie ainsi qu'il suit.

GAGLIANO Loïc	Mairie de Redessan
---------------	--------------------

Article 2 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la
promotion interne (sans quotas) avec effet au 1^{er} décembre 2021 est établie ainsi qu'il suit.

AUBATERRE Julie	CCAS – Saint Laurent d'Aigouze
BENALI Rahib	Mairie de Jonquières Saint Vincent
BENOIT Pénélope	Mairie de Rochefort du Gard
BIOT Christian	Mairie de Jonquières Saint Vincent
BOISSON Serge	Mairie de Saint Nazaire
BONFILS Estelle	Mairie de Bagnols sur Cèze
BONIFACE Christine	Mairie du Grau du Roi
CAMPISTRON Eric	Mairie de La Calmette

CORDONNIER Johan	Syndicat mixte Sud Rhône Environnement
DELAPORTE Céline	Mairie de Roquemaure
ESCUDERO Halima	Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle
ESPAZE Daniel	Mairie de Roquemaure
FRANCO Anne-Marie	Mairie de Roquemaure
GONZALES Michaël	Communauté de communes Terre de Camargue
GRAS Dorian	Mairie de Saint Sébastien d'Aigrefeuille
GSTALDER Michael	Mairie de Sauve
GUISEPPI Françoise	Communauté de communes Terre de Camargue
HADJADJE Gaëlle	Mairie de Rochefort du Gard
HELLER Xavier	Mairie de Cendras
HERNANDEZ Thierry	Mairie de Collorgues
HUGUES Alain	Mairie de Vergèze
JOURDAN Carole	Mairie de Rochefort du Gard
LETANO Véronique	Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle
LEYMARIE Sébastien	Syndicat mixte Sud Rhône Environnement
LIBOUREL Latifa	Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle
MAGNARD Jacques	Mairie de Saint Christol les Ales
MALHAUTIER Fabrice	Mairie de Ners
MARTINET Blandine	CCAS – Saint Laurent d'Aigouze
MARTINEZ Estelle	Mairie de Vergèze
METGE Alain	Mairie de Durfort et Saint Martin de Sossenac
MORENO Marie José	Mairie de Moussac
PALINHOS Francis	Mairie de Montfrin
PASSE Véronique	Mairie de La Calmette
PICILLO Ange	Mairie du Grau du Roi
PRADIER Nathalie	Mairie de Bagnols sur Cèze

RIOU Nicolas	Mairie des Angles
SAGON Frédéric	Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
SALVI Catherine	Mairie de Mons
SAVONNE Virginie	Mairie de Rochefort du Gard
SENHAJI Fatima	Mairie de Rochefort du Gard
SERVIEN Corinne	CCAS Le Grau du Roi
TIXIER Patricia	Communauté de communes Terre de Camargue
VACHE Francette	Mairie de Rochefort du Gard
VIGUE Michael	Mairie de Durfort et Saint Martin de Sossenac
ZERGAOUI Boualem	Mairie de Saint Laurent des Arbres

Article 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable **2 ans** à compter du **1^{er} décembre 2021**. Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de 2 ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste au terme de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude.

Article 3 : Le Directeur Général du Centre de Gestion du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera transmis à Madame la Préfète du Gard, affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, publié sur le site internet cdg30.fr.

Fait à Nîmes, le 25 novembre 2021
Le Président

Fabrice VERDIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Transmis au Représentant de l'Etat, le : 25/11/2021

Affiché le : 25/11/2021

